

CNES : Nouvelle tutelle de l'IRAP

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 6 décembre 2016
Délibération 2016/12/CR-061**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38, 39, 40 ;

Considérant l'émergence de nouveaux projets de recherche menés en collaboration avec le CNES (notamment PILOT)

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche émettent un avis favorable à ce que le CNES intègre l'UMR 5277 - Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP).

Les modalités de son intégration seront définies par convention.



Toulouse, le 8 décembre 2016
Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prennent pas part au vote : 0